

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 février 2012

CP 12/02-04

L'an deux mil douze, le 20 février les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Excusés ayant donné procuration de vote : MM. Cambon et Descazeaux ;

Excusé : M. Hébral.

**ACQUISITIONS FONCIERES POUR DIVERSES OPERATIONS
COMMUNES DE NOHIC ET LAFRANCAISE**

- Acquisition d'une réserve foncière pour le projet de création de la Vélo-Voie-Verte sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée Montauban-Villemur.

L'Assemblée départementale a approuvé, en 2004, le schéma directeur des itinéraires cyclables. Celui-ci inclut le projet de réaliser une vélo-voie-verte, sur le territoire des communes de Labastide-Saint-Pierre, Orgueil et Nohic, en valorisant l'emprise d'une ancienne voie ferrée qui reliait Montauban à Villemur-sur-Tarn, qui appartient au Conseil Général.

Dans le cadre de cette affaire, un propriétaire foncier domicilié à Nohic nous a informé de son souhait de vendre une parcelle qui est contiguë à ce tracé. Monsieur Alain COMBRES nous propose ainsi la parcelle cadastrée ZM 45, d'une contenance de 460 m², au lieu-dit « Rouquette » à Nohic.

Si la collectivité en devenait propriétaire, cela permettrait la réalisation d'une aire de repos sécurisée pour les futurs usagers de ce parcours cyclable.

Cette acquisition, d'un montant inférieur à 75 000 €, a été négociée à l'amiable, hors estimation des Domaines, conformément à l'article 23 de la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001, portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, dite « loi Murcef ».

La promesse de vente a été signée le 13 août 2011, pour un montant de 690 €.

Il convient à présent de transmettre les pièces nécessaires à la rédaction de l'acte de vente à Maître Burgard-Le Boulc'h, notaire à Villemur-sur-Tarn.

- Aménagement de carrefour giratoire au croisement des RD 927 et RD 2 à Lafrançaise.

Dans sa séance du 21 avril 2011, l'Assemblée départementale a défini son programme annuel de voirie qui incluait notamment l'opération d'aménagement d'un carrefour giratoire au croisement des RD 927 et 2, à Lafrançaise. Cette opération avait été antérieurement inscrite en études et acquisitions foncières à la faveur du Budget Primitif 2009.

Les acquisitions foncières nécessaires, d'un montant inférieur à 75 000 € ont été négociées à l'amiable, hors estimation des Domaines (cf « loi Murcef »). Elle concernent, tout à la fois, la Commune de Lafrançaise et deux propriétaires fonciers. La consistance de ces mutations figure de manière détaillée sur le tableau annexé.

L'ensemble des documents permettant d'établir l'acte régularisant ce transfert de propriété doit être adressé à l'Étude notariale Oeuillet et Chabosson, à Montauban.

A l'examen de ces éléments, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Se prononce favorablement sur les affaires foncières suivantes telles que détaillées en annexe :

- Acquisition d'une réserve foncière pour le projet de création de la Vélo-Voie-Verte sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée Montauban-Villemur,
 - Aménagement de carrefour giratoire au croisement des RD 927 et RD 2 à Lafrançaise.
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département tous les actes et documents se rapportant à ces opérations, notamment les actes notariés ;
- Précise que la somme de 11 791 € correspondant à la totalité des prix de vente reportés dans les tableaux ci-annexés et les frais notariés correspondants seront prélevés sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 2151 sous fonction 621 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ACQUISITIONS FONCIERES POUR DIVERSES OPERATIONS COMMUNES DE NOHIC ET LAFRANCAISE

CP 12/02-04an

ANNEXE

- Acquisition d'une réserve foncière pour le projet de création de la Vélo-Voie-Verte sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée Montauban-Villemur

PARCELLES CONTENANCE	PRIX DES DOMAINES	PRIX DE VENTE ACCEPTE PAR PROMESSE DE VENTE
ZM 45 4a 60ca	sans objet	690 euros

- Aménagement de carrefour giratoire à Lafrançaise au croisement des RD 927 et RD 2.

PARCELLE CONTENANCE	PRIX DES DOMAINES	PRIX DE VENTE ACCEPTE PAR PROMESSE DE VENTE
ZM 23 94 ca	sans objet	À l'euro symbolique €
ZM 6		1 100 euros (73 € indemnité principale + 1030 € forfait réfection clôture)
ZM 22 11a 46ca ZM 24 4a 06ca	sans objet	10 000 euros

Le Président,